Vœu présenté par le groupe Villetaneuse Autrement

Conseil Municipal du 28 septembre 2020

Pour la reconstruction du centre nautique Jacques Duclos

Le 1^{er} septembre 2015, il y a 5 ans, le centre nautique Jacques Duclos fermait, privant la population de la ville et les étudiants de l'Université d'un équipement emblématique dont le manque se fait actuellement cruellement sentir.

Pour redonner accès à une piscine de proximité aux Villetaneusiens, dans un contexte départemental dans lequel la moitié des élèves rentrant en classe de 6^{ème} ne savent pas nager, la SPL Plaine Commune Développement a été mandatée. Des études ont été lancées, et un premier scénario a été proposé.

Ce dernier se base sur la possibilité de garder les bassins actuels, qui sont très solidement renforcés par des pieux, tout en démolissant et en reconstruisant le bâtiment au-dessus. Ce projet est intéressant, mais sa réalisation mettrait, en l'état actuel, la commune en danger financièrement. Outre l'investissement **de plus de 11 millions** qui serait nécessaire, le coût de fonctionnement en année pleine de cette piscine serait très difficile à assumer pour la Ville en terme de charges (fluides, maintenance, personnels) et empêcherait le financement d'autres projets.

Aussi, le concours financier de tous les partenaires est absolument nécessaire pour rendre la construction de la piscine possible, et le fonctionnement de cette dernière soutenable.

Le Département, au titre du Plan Piscine, a informé la ville d'une potentielle subvention de 2,4 millions d'euros, sans que cela soit contractualisé par un acte administratif.

Pour autant, cela est loin d'être suffisant, et la question du coût de fonctionnement n'est pas tranchée. Une étude quant aux modes de gestion de la piscine a été commandée par la nouvelle majorité municipale, mais il est certain que la Ville aura beaucoup de mal à l'assurer seule.

La Région Ile-de-France, le COJO, l'Etat, la Métropole du Grand Paris, l'Agence Nationale du Sport, sont autant de partenaires complémentaires qui pourraient contribuer à cet effort financier, et qui doivent s'engager pour que les 13 000 Villetaneusiens et les 13 000 étudiants de l'Université puissent retrouver un équipement aquatique de qualité.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Vu les besoins de la population de la Ville et des étudiants de l'Université;
- Vu l'impératif d'apprentissage de la natation au sein du système scolaire ;
- Vu les besoins exprimés par les associations sportives de la ville ;
- Vu le retard pris dans le premier portage politique de ce dossier ;

- Considérant que cet équipement de proximité permettrait de lutter contre le retard du département sur l'apprentissage de l'aisance aquatique ;
- Considérant que la période des Jeux Olympiques est stratégique pour redévelopper la pratique sportive auprès de la population, et notamment la natation;
- Considérant que la reconstruction de cet équipement public répond à un besoin réel et fortement exprimé par les habitants ;

Demande

- Au Département de Seine-Saint-Denis de porter plus haut son engagement de participation au titre de son Plan Piscine, de le confirmer et de le sanctuariser ;
- A la Région Ile-de-France de contribuer au financement de cet équipement qui répond au manque d'équipements sportifs sur le territoire, et s'inscrit dans les priorités de son Plan Sport et de son Plan Piscines ;
- A l'Etat, l'Agence Nationale du Sport, et le COJO de contribuer également au financement de cette piscine, notamment au regard de son caractère stratégique pour l'Université, et de son histoire ;
- A la Métropole du Grand Paris de participer au financement de cet équipement qui permet de compenser un déséquilibre particulièrement important à l'échelle de son territoire;
- A Plaine Commune d'étudier la question du transfert de la gestion des piscines au niveau communautaire, et que l'EPT contribue aux coûts de fonctionnement d'un tel équipement qui va au-delà du simple intérêt municipal.